



Commission économique pour l'Europe

Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire

Quatre-vingt-quatrième session
Genève, 4-6 octobre 2023

Rapport du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire sur sa quatre-vingt-quatrième session

I. Introduction

1. Le Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire a tenu sa quatre-vingt-quatrième session à Genève, en présentiel, du 4 au 6 octobre 2023. La session a été retransmise en direct sur la télévision en ligne des Nations Unies.

II. Participation

2. Des représentants des membres ci-après de la Commission économique pour l'Europe (CEE) ont participé à la session : Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Irlande, Islande, Israël, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Malte, Monténégro, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas (Royaume des), Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse, Türkiye, Turkménistan et Ukraine.

3. Des représentants des États non membres de la CEE ci-après étaient également présents : Inde, Japon, Jordanie et Qatar.

4. Des représentants des programmes et institutions spécialisées des Nations Unies ci-après ont assisté à la session : Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), Commission économique pour l'Afrique (CEA), Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

5. Étaient également présents des représentants d'autorités locales et régionales de la région de la CEE, d'organisations non gouvernementales (ONG), d'organisations intergouvernementales, du secteur privé, d'universités et d'instituts de recherche, ainsi que des experts indépendants.



III. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Document(s) : Ordre du jour provisoire annoté de la quatre-vingt-quatrième session (ECE/HBP/218).

6. La Présidente du Comité a présenté l'ordre du jour provisoire qui avait été établi en concertation avec le Bureau. L'ordre du jour a été adopté.

7. La Secrétaire exécutive de la CEE et le Directeur exécutif adjoint d'ONU-Habitat ont ensuite prononcé des observations liminaires à l'adresse du Comité.

8. La Secrétaire exécutive a souligné l'importance des instruments du Comité, notamment de la Charte de Genève des Nations Unies sur le logement durable, comme moyen de soutenir les gouvernements de la région de la CEE dans les efforts qu'ils mènent pour promouvoir un logement convenable, de qualité adéquate, abordable et salubre. Elle a également insisté sur l'importance des activités menées par le Comité en faveur de la résilience des villes ainsi que de la coopération multi-niveaux dans le cadre du troisième Forum des maires.

9. Le Directeur exécutif adjoint d'ONU-Habitat a informé le Comité des travaux menés par le Programme sur les thèmes de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies à l'échelle locale, de la résilience urbaine et des changements climatiques, du logement et des terres. Il l'a également informé de la création du premier groupe de travail intergouvernemental d'experts sur le logement adéquat. Il a signalé qu'au paragraphe 6 de la résolution de l'Assemblée d'ONU-Habitat sur un logement convenable pour tous, adoptée à sa deuxième session, l'Assemblée invitait les commissions régionales de l'ONU à contribuer aux activités du groupe de travail. Il a donc invité le Comité à concourir aux activités du groupe de travail.

IV. Rapport sur les conclusions du troisième Forum des maires et les recommandations correspondantes

Document(s) : Projet de recommandations sur la régénération urbaine formulées par le troisième Forum des maires (ECE/HBP/2023/1).

10. Au nom du Président du Bureau du Forum des maires, la Codirectrice du Global Cities Hub a informé le Comité des débats tenus à la troisième édition du Forum (Genève, 2 et 3 octobre 2023) et des recommandations que les participants lui avaient adressées¹. Elle lui a aussi fait savoir que la délégation italienne avait demandé qu'une « plateforme » consacrée aux questions de genre soit créée dans le cadre de la prochaine édition du Forum afin qu'il y ait davantage de discussions sur le sujet.

11. La Grèce a ajouté que la collaboration entre les villes était importante, de même que la coopération au sein de réseaux et avec les organisations internationales.

12. Le Comité :

a) A pris note des informations données au sujet du Forum des maires par son président ;

b) A approuvé les recommandations issues du Forum des maires ;

c) A prié le secrétariat de mener un sondage auprès des maires et des participants qui avaient assisté aux premier, deuxième et troisième Forum au sujet du mode d'organisation de l'édition 2024 et des thèmes qui pourraient y être abordés.

¹ Pour plus d'informations, veuillez consulter la page Web du troisième Forum des maires à l'adresse <https://forumofmayors.unece.org/>.

V. Suite donnée à l'adoption de la Déclaration de Saint-Marin sur les principes de durabilité et d'inclusivité de l'urbanisme et de l'architecture urbaine

Document(s) : Déclaration de Saint-Marin sur les principes de durabilité et d'inclusivité de l'urbanisme et de l'architecture urbaine pour des habitations, des infrastructures urbaines et des villes durables, sûres, saines, socialement inclusives, climatiquement neutres et circulaires (ECE/HBP/2022/2).

13. Les représentants ont été informés des activités menées aux fins de l'application de la Déclaration de Saint-Marin, que le Comité avait adoptée à sa quatre-vingt-troisième session².

14. Le Vice-Président de la Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques (IFLA Europe) et Directeur de l'International Society of City and Regional Planners (ISOCARP) a présenté au Comité les pratiques optimales en matière d'aménagement urbain et de politiques urbaines nationales. Il a souligné que ces politiques devaient pouvoir être adaptées aux difficultés et aux crises actuelles (énergie, finance, climat, etc.).

15. Un représentant de l'Université de Genève a parlé de la conception durable et inclusive à Genève et présenté des études de cas sur les projets de rénovation concernant le petit lac (Jet d'eau) et le Jardin anglais (accès au Jet d'eau pour les personnes à mobilité réduite) ainsi que la Plage des Eaux-Vives. Il a souligné qu'il importait d'adopter des approches participatives sur l'ensemble du cycle de vie des projets, y compris la définition du problème, l'élaboration de la solution et l'exécution du projet dès sa conception, et que de telles approches étaient essentielles pour éviter des phases de révision longues et coûteuses.

16. Un représentant de l'Université de Genève, Président du programme « Naming the World » de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), a fait observer que l'invisibilité des femmes et leur sous-représentation dans les espaces urbains (noms de rues, signalisation, cartes, etc.) étaient un problème majeur sur le plan éducatif et une question d'urbanisme. Il a expliqué que la dénomination des espaces publics pouvait être un moyen pour les villes de promouvoir l'inclusion des femmes et évoqué l'idée de créer un inventaire de personnalités féminines qui pourraient donner leur nom à des rues, monuments ou autres espaces.

17. Le Comité a été encouragé à recommander des activités à mener dans le cadre de son programme de travail pour 2024 dans le but de soutenir un urbanisme et une architecture urbaine durables et inclusifs dans la région de la CEE.

18. Le Comité :

a) A pris note des informations sur les activités menées comme suite à l'adoption de la Déclaration de Saint-Marin ;

b) A prié le Bureau de lui recommander des activités à exécuter dans le cadre de son programme de travail pour 2024, sous réserve de la disponibilité de ressources, dans le but de soutenir un urbanisme et une architecture urbaine durables et inclusifs dans la région de la CEE.

² <https://unece.org/isu/documents/2022/12/post-session-documents/san-marino-declaration>.

VI. Point sur l'exécution du plan d'action intitulé « Espace et vie dans la CEE – Un plan d'action régional 2030 : Combattre les difficultés liées à la pandémie de COVID-19, à l'urgence climatique et à la crise du logement dans la région, la ville, le quartier et le domicile »

Document(s) : « Espace et vie dans la CEE – Un plan d'action régional 2030 : Combattre les difficultés liées à la pandémie de COVID-19, à l'urgence climatique et à la crise du logement dans la région, la ville, le quartier et le domicile » (ECE/HBP/215).

19. Un représentant de la Glasgow School of Art a rappelé les thèmes du plan d'action régional et expliqué comment les pays, les villes et d'autres parties prenantes pouvaient faire en sorte de proposer des logements convenables et abordables en milieu urbain.

20. Les experts ont échangé des données d'expérience et des pratiques optimales concernant l'exécution du plan d'action régional dans leurs pays, leurs villes et leurs communautés.

21. La Vice-Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire de la Macédoine du Nord a appelé l'attention sur l'importance capitale de l'aménagement du territoire et souligné qu'il fallait opérer une transition verte rapide, équitable et inclusive en favorisant le recours au photovoltaïque dans les foyers et la création d'emplois verts. Elle a ajouté qu'il convenait de développer les compétences technologiques afin que ces démarches soient plus efficaces.

22. Un représentant de l'Office fédéral suisse du logement a abordé la question du manque de logements dans les villes et souligné que la coopération multi-niveaux était importante pour promouvoir un développement urbain compact et favorable aux piétons et améliorer l'accessibilité financière des logements, malgré le peu de logements sociaux.

23. La Directrice du Département de la politique du logement et du développement urbain du Ministère slovaque des transports a présenté la nouvelle stratégie nationale en matière de logement, axée sur la création de logements accessibles et abordables. Parmi les mesures clés, elle a cité l'appui à la remise en état du parc immobilier, l'accélération de la construction de logements sociaux, la rénovation des logements existants, l'adoption de nouvelles dispositions législatives et la promotion d'une approche multipartite, qui associe toutes les parties intéressées et confère aux villes un rôle actif dans ces démarches.

24. Un représentant du Département du logement et du développement urbain des États-Unis d'Amérique a parlé du nouveau programme de modernisation verte et résiliente (Green and Resilient Retrofit Programme (GRRP)), dont la plus grande partie du budget était consacrée à des investissements dans le logement au profit des résidents à faible revenu par l'intermédiaire de programmes de prêts et de subventions. Il a mentionné une initiative récente qui consistait à faire en sorte que 40 % de certains investissements fédéraux bénéficient aux communautés dites « défavorisées ».

25. La Présidente du Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) a présenté le Programme, que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et la CEE avaient créé ensemble pour promouvoir des transports respectueux de la santé et de l'environnement. Elle a expliqué qu'il couvrait différents domaines, notamment la mobilité active, l'outil d'évaluation de la santé économique (Health Economic Assessment Tool), l'écoconduite et le tourisme et la mobilité durable, par exemple, et contribuait à de nombreux ODD.

26. Un représentant de la municipalité de Tbilissi (Géorgie) a présenté des informations sur le programme de logement et de lutte contre le sans-abrisme de la ville. Il a expliqué que le programme visait aussi à améliorer la qualité de la vie des familles bénéficiaires, par la voie de formations et d'autres initiatives, et à remplacer les bâtiments résidentiels dégradés par des bâtiments durables à faible consommation d'énergie, qui répondent à des normes de sécurité élevées, pour garantir un environnement sain en milieu urbain et augmenter la valeur des biens immobiliers.

27. Une représentante de la municipalité de Chisinau (République de Moldova) a présenté le projet d'élaboration d'un système d'information géographique intitulé GIS-LOCAL, dont le but était d'aider les autorités municipales à prendre des décisions plus rapides en matière d'aménagement urbain.

28. Un représentant de l'Union estonienne des associations de copropriétés, basée à Tallinn, a présenté la plateforme nationale d'e-construction en 3D, qui contient des informations numériques sur le parc immobilier et permet à la ville d'organiser efficacement la rénovation des bâtiments, y compris les bâtiments résidentiels. Il a expliqué que, pour diffuser des données d'expérience sur la remise en état des bâtiments au moyen d'outils numériques en Estonie, l'Union s'était associée à trois villes ukrainiennes dont elle soutenait les efforts de reconstruction.

29. Le Secrétaire du Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (Division des transports durables de la CEE) s'est intéressé au défi de la mobilité urbaine. Il a insisté sur l'importance d'une mobilité centrée sur la personne, qui supposait de repenser les principes d'urbanisme et de mobilité urbaine pour éviter, modifier ou améliorer les transports. Il a plaidé en faveur de cette approche visant à « éviter, modifier ou améliorer », dont l'aménagement urbain était l'élément central, de la transition vers des modes de transport durables et propres, tels que la marche, le vélo et les transports publics, et de l'amélioration du rendement énergétique grâce aux véhicules électriques, compte tenu des aspects fondamentaux que sont l'accessibilité, y compris financière, et la sécurité.

30. Le Chef de l'unité chargée des établissements humains à la CEPALC a mis en lumière certaines mesures prises par la Commission pour aider les villes à atteindre les ODD et à assurer leur résilience économique. Il a mentionné les possibilités économiques associées à la modernisation des logements dans la région et souligné qu'il importait de changer de paradigme pour véritablement transformer la dynamique en milieu urbain.

31. Le Comité :

a) A pris note des activités menées à l'appui de l'exécution du plan d'action régional 2030 ;

b) Est convenu de mener une enquête auprès des États membres de la CEE sur l'amélioration de l'accessibilité financière et de la neutralité climatique des logements dans la région de la CEE (comme suite à l'enquête de 2020-2021), sous réserve de la disponibilité de fonds ;

c) A invité les autres acteurs de la CEE dont les travaux avaient trait à l'aménagement urbain et aux logements urbains à aligner leurs initiatives sur le plan d'action régional 2030 « Espace et vie dans la CEE » et à lui rendre compte régulièrement de l'avancement de ces initiatives.

VII. Faits notables survenus depuis la dernière session du Comité

Document(s) : Rapport biennal de la Commission économique pour l'Europe (20 avril 2021-18 avril 2023) (E/ECE/1503).

32. Les représentants ont été informés des faits notables qui étaient survenus depuis la dernière session du Comité, tant à la CEE que dans d'autres organismes des Nations Unies, et que le Comité devrait prendre en compte dans la planification de l'exécution de ses programmes de travail pour 2023 et 2024. La Secrétaire du Comité a informé les représentants des conclusions de la session de la CEE (Genève, 18 et 19 avril 2023) et du Forum régional pour le développement durable de la région de la CEE (Genève, 29 et 30 mars 2023)³, ainsi que de la participation de la Commission au forum politique de haut niveau pour le développement durable (New York, 10-19 juillet 2023). Elle leur a également donné des informations sur les préparatifs engagés en vue de la participation de la CEE à la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des

³ <https://regionalforum.unece.org/events/regional-forum-2023>.

Nations Unies sur les changements climatiques (Doubaï (Émirats arabes unis), 30 novembre-12 décembre 2023)⁴.

33. Le Chef de la section du développement urbain durable de la Division de l'environnement et du développement de la CESAP a donné aux représentants des informations sur les préparatifs du huitième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation, organisé par la CESAP à Suwon (Corée du Sud), du 22 au 26 octobre 2023.

34. Un représentant du Bureau d'ONU-Habitat à Genève a présenté au Comité les résultats de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat (Nairobi (Kenya), 5-9 juin 2023)⁵ et informé les représentants de la tenue de la douzième session du Forum urbain mondial au Caire, en novembre 2024, et de l'éventuelle participation du Comité à des manifestations qui se tiendraient dans ce cadre.

35. Le Comité :

a) A pris note des conclusions de la session de la CEE, notamment du débat de haut niveau sur « Les transformations numérique et verte au service du développement durable dans la région de la Commission économique pour l'Europe » ;

b) A invité son bureau à élaborer des propositions concrètes quant aux approches à privilégier pour faire en sorte que son action et les instruments de ses organes subsidiaires contribuent davantage aux transformations numérique et verte de la région de la CEE ;

c) A pris note des conclusions du Forum régional pour le développement durable de la région de la CEE, de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat et du forum politique de haut niveau pour le développement durable ;

d) A pris note des informations sur l'organisation du huitième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation, la participation de la CEE à la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la CCNUCC et la tenue de la douzième session du Forum urbain mondial.

VIII. Examen de l'exécution des programmes de travail pour 2022 et 2023

Document(s) : Projet de programme de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2022 (ECE/HBP/2021/9) ;
 Projet de programme de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2023 (ECE/HBP/2022/9) ;
 Activités du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire depuis sa quatre-vingt-troisième session (ECE/HBP/2023/2).

36. Le Comité a examiné l'exécution de ses programmes de travail pour 2022 et 2023 au titre des sous-points 6 a) à 6 h) de son ordre du jour.

a) Exécution de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables »

Document(s) : Smart Sustainable Cities Profile: Podgorica, Montenegro (ECE/HBP/2023/Inf. 1) ;
 Smart Sustainable Cities Profile: Almaty, Kazakhstan (ECE/HBP/2023/Inf. 2).

⁴ <https://unfccc.int/cop28>.

⁵ <https://unhabitat.org/events/second-un-habitat-assembly>.

37. Le premier adjoint au maire de Bichkek (Kirghizistan) a parlé des suites données aux recommandations qui figurent dans la monographie « villes intelligentes et durables » de sa ville et a déclaré que Bichkek s'était engagée à devenir une ville verte d'ici à 2026. Parmi les mesures prévues figuraient la modernisation et la régularisation des établissements informels, le développement des espaces publics verts, le remplacement du charbon par le gaz naturel comme source d'énergie, et la modernisation de son parc de véhicules.

38. Le représentant de la ville de Podgorica (Monténégro) a donné des informations sur les principales conclusions et recommandations du projet de monographie « villes intelligentes et durables » de sa ville. Il a souligné qu'il fallait prendre des mesures particulières dans le domaine de la collecte et de l'analyse de données concernant l'urbanisme et, parmi les priorités thématiques à privilégier à l'avenir, il a mentionné la mobilité urbaine, le logement et la rénovation des bâtiments, la gestion des déchets et l'efficacité énergétique.

39. Le Président du Conseil du Centre pour le développement d'Almaty (Kazakhstan) a évoqué les principales conclusions et recommandations du projet de monographie « villes intelligentes et durables » d'Almaty. Il a souligné qu'il fallait prendre des mesures dans les domaines de la mobilité urbaine, du logement et de la rénovation des bâtiments ainsi que de la gestion des déchets.

40. Le Comité a été informé des recommandations sur la voie à suivre concernant les activités menées par la CEE dans le domaine des villes intelligentes et durables, notamment dans le cadre de l'initiative Tous unis pour des villes intelligentes et durables.

41. À ce propos, un représentant de l'Université du Pirée (Grèce) et titulaire de la chaire UNESCO « Creative Cities in Motion » (Des villes créatives en mouvement) a informé le Comité des difficultés que soulevait, sur les plans de la transformation numérique et de la sécurité, le développement de villes intelligentes, durables et créatives. Ces difficultés étaient notamment liées à la réglementation, aux disparités géographiques, à la fracture numérique, à l'interopérabilité, à la connectivité ainsi qu'à la sécurité des données et à la protection de la vie privée. Il a insisté sur l'importance d'un cadre légal solide, qui permette de remédier aux problèmes de protection posés par les nouveaux services de communication.

42. Le Directeur général de la zone économique spéciale « Parc des technologies novatrices » d'Almaty (Kazakhstan) a expliqué pourquoi il avait été important de collaborer avec la CEE à l'élaboration de la monographie « villes intelligentes et durables » d'Astana et a déclaré que ce travail avait facilité la conception de programmes de développement stratégique pour la ville. Il a ensuite analysé la situation selon le point de vue du secteur privé, souligné qu'il importait de résoudre les problèmes d'infrastructures et promis le soutien de la communauté des spécialistes de l'informatique d'Almaty.

43. Une représentante de la CESAO a présenté les activités menées dans le cadre de l'initiative Tous unis pour des villes intelligentes et durables et l'expérience acquise en matière de soutien à la création de villes intelligentes et durables dans la région. Elle a insisté sur l'importance des données urbaines pour la transformation des villes et expliqué que la CESAO travaillait en première ligne pour étudier les liens entre les services intelligents et l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans la région arabe, notamment dans le cadre d'initiatives visant à promouvoir des transports accessibles et sûrs pour développer les perspectives économiques des femmes. Elle a annoncé la création d'un centre de simulation interactive conçu pour aider les villes et les urbanistes à mettre à l'essai des politiques propices à une transition intelligente à zéro émission nette.

44. Un représentant du Ministère italien de l'environnement et de la sécurité énergétique a mis en exergue l'attachement de l'Italie à la réalisation des ODD du Programme 2030, notamment à l'échelle locale, et expliqué que le pays travaillait avec les zones métropolitaines dans le cadre de cette démarche.

45. Le Comité :

a) A pris note des informations données sur les activités relatives à l'initiative Tous unis pour des villes intelligentes et durables ;

b) S'est félicité de l'élaboration des monographies « villes intelligentes et durables » d'Almaty (Kazakhstan) et de Podgorica (Monténégro) ;

c) A approuvé la parution des monographies en tant que publications officielles, en anglais et en russe, sous forme numérique et imprimée.

b) Renforcer la résilience des villes au moyen de plans d'action, de solutions fondées sur la nature et de financements verts et innovants

Document(s) : COVID-19 Recovery Action Plan for Informal Settlements in the ECE Region (ECE/HBP/214) ;
Principes pour le financement vert de projets durables relatifs à l'immobilier, aux infrastructures et à la transformation des zones urbaines (ECE/HBP/2023/3) ;
Réseau informel d'experts de la nature en milieu urbain (ECE/HBP/2023/4).

46. Le secrétariat a présenté aux représentants des informations sur :

a) Les résultats du projet d'intervention rapide « Renforcer la résilience économique des villes pendant et après la pandémie de COVID-19 »⁶ du Compte de l'ONU pour le développement et les conclusions de l'évaluation du projet⁷ ;

b) Les activités relatives aux villes menées par le Comité des forêts et de l'industrie forestière, notamment les travaux concernant les arbres et forêts en milieu urbain, l'Initiative pour des villes arborées⁸, le Réseau informel d'experts de la nature en milieu urbain, le projet « Forests 4 Food in Cities » de NaturEaTown, ainsi que les bâtiments à faible émission de carbone⁹ ;

c) Les instruments de la CEE visant à aider les villes à utiliser des instruments financiers verts et innovants pour le redressement urbain¹⁰.

47. Un représentant de la CEA a informé le Comité des résultats de la manifestation parallèle conjointe « Aider les villes à renforcer leur résilience pour des réponses et un redressement inclusifs à la suite de catastrophes naturelles et anthropiques et de chocs internes et externes », ainsi que de l'avenir de la coopération entre les commissions régionales au service de la résilience urbaine. Le nouveau projet serait exécuté par les commissions régionales et ONU-Habitat entre 2024 et 2026, et les pays et villes bénéficiaires seraient l'Équateur (Quito), l'Inde (Coimbatore), le Liban (Beyrouth), le Monténégro (Podgorica) et le Zimbabwe (Harare).

48. La Chef de la Section conjointe CEE/FAO de la forêt et du bois (Division des forêts, de l'aménagement du territoire et du logement) a parlé des bienfaits des arbres dans les villes et des initiatives que menait la CEE pour aider encore davantage les États membres et les villes à renforcer la résilience urbaine.

49. Le Vice-Président italien du Comité a présenté les « Principes pour le financement vert de projets durables relatifs à l'immobilier, aux infrastructures et à la transformation des zones urbaines » que le Bureau du Comité avait élaborés afin que les villes disposent de nouvelles lignes directrices en matière de financement vert.

50. Un représentant d'ONU-Habitat a souligné qu'il importait de promouvoir une régénération urbaine inclusive et un processus d'aménagement durable, qui favorise la réalisation des ODD et du Nouveau Programme pour les villes, et contribue à améliorer la mobilité, à promouvoir le développement économique des villes et à renforcer la cohésion sociale. Il a mentionné des initiatives axées sur l'assistance technique et le développement

⁶ <https://treesincities.unece.org/informal-network-experts-sustainable-urban-forestry>.

⁷ La fiche d'évaluation du projet est disponible [ici](#).

⁸ <https://treesincities.unece.org/>.

⁹ <https://treesincities.unece.org/informal-network-experts-sustainable-urban-forestry>.

¹⁰ Lignes directrices sur les outils et mécanismes de financement de projets relatifs aux villes intelligentes et durables : <https://unece.org/info/Housing-and-Land-Management/pub/368918> ; Compendium des pratiques en matière de financements innovants de projets relatifs aux villes intelligentes et durables : <https://www.itu.int/en/publications/Documents/tsb/2023-U4SSC-Compendium-Practices-Innovative-Financing-SSC-Projects/index.html#p=1>.

des capacités, notamment le Parc de l'équité au Mexique et la stratégie socioéconomique pour Riyad.

51. Une membre du Groupe d'experts indépendants sur la Charte européenne de l'autonomie locale (Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe) a présenté la nouvelle Charte urbaine européenne III du Congrès, dont l'adoption était prévue pour octobre 2023. Elle a expliqué que la nouvelle charte s'adressait aux pouvoirs publics locaux et régionaux et servait de cadre pour le renforcement de la résilience urbaine.

52. Un représentant de l'Italie a souscrit aux Principes pour le financement vert.

53. Le Comité :

a) A accueilli favorablement les travaux du secrétariat à l'appui du renforcement de la résilience et de la durabilité des villes et invité celui-ci à poursuivre ces travaux dans le cadre du projet « Aider les États membres à renforcer la résilience économique des villes pour des réponses et un redressement inclusifs dans le contexte des catastrophes naturelles et anthropiques, des changements climatiques et de chocs internes et externes » ;

b) A pris note des activités relatives aux villes menées par le Comité des forêts et de l'industrie forestière et est convenu de participer aux activités du Réseau informel d'experts de la nature en milieu urbain, géré par la Section CEE/FAO de la forêt et du bois, étant donné les synergies existantes avec ce comité en matière de verdissement des villes et de forêts urbaines ;

c) A approuvé les « Principes pour le financement vert de projets durables relatifs à l'immobilier, aux infrastructures et à la transformation des zones urbaines » ;

d) A pris note des outils conçus par les entités des Nations Unies (par exemple le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU et ONU-Habitat) pour faciliter le renforcement de la résilience urbaine et a invité les États membres et les villes à les utiliser.

c) Examens locaux volontaires : mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable au niveau local

Document(s) : Lignes directrices actualisées relatives à la réalisation des examens locaux volontaires dans la région de la CEE (ECE/HBP/2022/6).

54. Le secrétariat a donné au Comité des informations actualisées sur la mise à l'essai, dans le cadre de projets locaux, des Lignes directrices relatives à la réalisation des examens locaux volontaires dans la région de la CEE, et sur l'élaboration d'un programme de formation en ligne sur les examens locaux volontaires¹¹.

55. Des représentants de l'Université de Genève ont présenté les premières conclusions de la mise à l'essai des Lignes directrices relatives à la réalisation des examens locaux volontaires dans la région de la CEE. Ils ont expliqué que l'université aidait la CEE dans trois grands domaines : les indicateurs de « simulation de crise » pour les villes, l'élaboration de monographies de villes et l'évolution des Lignes directrices sur les examens locaux volontaires vers une orientation plus pratique. Ils ont recommandé ce qui suit pour rendre les examens locaux volontaires plus efficaces : concevoir des interfaces en ligne flexibles et faciles à utiliser, promouvoir une culture des données au niveau micro, aider les villes et les pays dans le cadre de l'élaboration de politiques de partage des données aux fins de la coopération avec le secteur privé, et adapter le cadre des examens locaux volontaires aux particularités des villes de petite taille et de taille moyenne.

56. Le Chef de l'unité des villes intelligentes et durables de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a rendu compte des travaux que l'Organisation consacrait aux examens locaux volontaires. Il a expliqué que, d'après les estimations, la majorité des villes et des régions n'étaient pas en bonne voie pour atteindre les ODD et que

¹¹ Le projet « Amélioration du développement urbain durable dans des villes norvégiennes » (<https://unece.org/housing/norwegian-project>) a soutenu l'élaboration du portail en ligne. Le rapport d'évaluation du projet est disponible à l'adresse https://unece.org/evaluation-reports#accordion_9 (onglet *Housing, Land Management and Population*).

certaines régions accusaient un retard sur les plans du climat, de l'énergie, de la protection des côtes, de la biodiversité et de l'industrie et de l'innovation, tandis que les villes étaient particulièrement à la traîne en matière de climat, de biodiversité et de santé. Enfin, il a précisé que tant les villes que les régions étaient en retard dans la réalisation des cibles relatives à l'égalité des sexes.

57. Un représentant d'ONU-Habitat a informé le Comité des initiatives de la Coalition Local2030, qu'il présidait, et des possibilités qu'elle offrait de faciliter la réalisation des ODD à l'échelle locale dans les États membres de la CEE. Local2030 aide les dirigeants locaux à travailler en collaboration pour incuber et diffuser des solutions, éliminer les goulets d'étranglement et exécuter des stratégies qui concourent aux ODD au niveau local. L'initiative est présidée par ONU-Habitat et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), et l'Espagne et l'Italie en sont les deux principaux bailleurs de fonds.

58. Le Comité :

a) S'est félicité des démarches entreprises par le secrétariat pour mettre les Lignes directrices régionales à l'essai dans les villes pilotes, organiser des activités de renforcement des capacités et élaborer un module de formation en ligne ;

b) A pris note des activités réalisées dans le cadre de l'initiative Local2030 et des travaux menés par l'OCDE aux fins de la réalisation des ODD à l'échelle locale ;

c) A invité le secrétariat à mettre à jour les Lignes directrices en se fondant sur les résultats de l'expérimentation dans les villes pilotes et sur les retours d'expérience que communiqueraient ces villes, les experts et acteurs concernés, ONU-Habitat, d'autres organismes des Nations Unies et les organisations partenaires.

d) Activités du réseau des centres de la Charte de Genève sur le logement durable et les villes intelligentes et durables

59. Le Comité a été informé des activités menées par le réseau des huit centres d'excellence¹², qui l'aidaient à appliquer la Charte de Genève sur le logement durable et à exécuter le plan d'action « Espace et vie dans la CEE – Un plan d'action régional 2030 ».

60. Le réseau des centres de la Charte de Genève sur le logement durable et les villes intelligentes et durables¹³ a organisé, en collaboration avec le Groupe consultatif du marché immobilier pour des bâtiments et des villes durables, climatiquement neutres et économes en énergie, un débat interactif sur les principales difficultés actuelles que connaissait le secteur du logement et celles qui étaient susceptibles d'apparaître.

61. Un groupe d'experts est aussi intervenu au titre de ce point de l'ordre du jour. La Directrice générale chargée du programme des villes et de l'architecture urbaine au sein du Ministère des transports, de la mobilité et des villes (Madrid (Espagne)) a présenté le nouveau programme espagnol pour les villes, stratégie nationale alignée sur le Programme 2030, le Programme des Nations Unies pour les villes et le Programme urbain de l'UE, qui visait à promouvoir un développement urbain durable en mettant l'accent sur l'accessibilité, y compris financière, des logements, et sur leurs qualités esthétiques. Elle s'est surtout intéressée à deux objectifs stratégiques du programme urbain national, à savoir le logement et la réhabilitation et la régénération urbaines.

62. La Directrice de recherche de Housing Europe (Bruxelles (Belgique)) a présenté au Comité les principales conclusions du rapport intitulé « The State of Housing in Europe 2023: Social housing between a fair energy transition and dealing with crisis » (L'État du logement en Europe 2023 : le logement social dans le contexte d'une transition énergétique juste et de la gestion des crises), publié en juin 2023. Elle a abordé les trois grands défis parallèles qu'étaient l'accessibilité financière, la durabilité et la disponibilité des logements. Elle a fait observer que les coûts de construction et de rénovation et l'augmentation des taux d'intérêt avaient entraîné des retards dans la mise à disposition de nouveaux logements sociaux.

¹² <https://unece.org/housing/charter-centres>.

¹³ <https://unece.org/housing/charter-centres>.

63. Le Directeur responsable de l'Europe centrale et orientale et de la Communauté d'États indépendants au sein du Bureau régional pour l'Europe et le Moyen-Orient d'Habitat pour l'humanité International a parlé des difficultés que rencontraient les pays de la région de l'Europe centrale et orientale dans le domaine du logement. Il a notamment mentionné le projet intitulé « Empty Spaces to Homes », qui visait à convertir des bâtiments appartenant aux pouvoirs publics locaux en logements sociaux abordables.

64. Un membre du Conseil d'administration de l'Initiative Wohnungswirtschaft Osteuropa (Allemagne) a souligné qu'il fallait améliorer le parc immobilier existant, former les gestionnaires d'immeubles multifamiliaux et utiliser des matériaux durables. Il a expliqué que le parc immobilier de l'Union européenne consommait beaucoup d'énergie et générait des émissions de CO₂, ce qui faisait que les coûts de rénovation étaient considérables, et qu'il fallait faire appel à des innovations, telles que l'utilisation d'éléments préfabriqués, en raison d'une pénurie de travailleurs qualifiés.

65. Un représentant de l'Institut pour le développement de l'habitat (Co-Plan) de l'Université Politeknika (Tirana (Albanie)) a parlé du lien fondamental qui existait entre l'accès à des logements abordables et résilients face au climat et l'objectif d'un développement urbain équitable.

66. Après le débat, un représentant d'une ONG, un expert indépendant et un représentant du Danemark ont posé des questions. Les intervenants ont parlé de ce qu'était un logement « abordable », des solutions contre l'augmentation des coûts de l'énergie et des difficultés qu'éprouvaient les personnes qui achetaient pour la première fois à trouver un logement accessible financièrement, citant les exemples de l'Albanie, de l'Allemagne, de l'Espagne et de la Pologne.

67. Le Comité :

a) A accueilli favorablement les activités menées par les centres d'excellence de la Charte de Genève, qui l'aidaient à appliquer la Charte de Genève sur le logement durable et à exécuter le plan d'action régional 2030 ;

b) A réaffirmé le rôle central que jouaient les centres d'excellence dans l'exécution des programmes de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population ;

c) A demandé aux centres d'excellence de poursuivre leurs activités en coordination avec le secrétariat, conformément aux documents d'orientation pertinents de la CEE.

e) Activités du Groupe consultatif du marché immobilier pour des bâtiments et des villes durables, climatiquement neutres et économes en énergie

Document(s) : Programme of Work of the Real Estate Market Advisory Group for 2023-2024 (ECE/HBP/2022/8).

68. La Présidente du Groupe consultatif du marché immobilier a présenté un rapport sur les activités du Groupe et expliqué comment elles aideraient le Comité et le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers à exécuter leurs programmes de travail.

69. Un représentant de l'Alliance pour des normes internationales de protection contre les incendies a communiqué aux représentants des informations à jour sur les activités de l'Alliance et l'application des normes internationales de la CEE relatives à la protection contre les incendies¹⁴.

70. Le Comité :

a) A pris note des activités menées par le Groupe consultatif depuis sa quatre-vingt-troisième session ;

¹⁴ <https://unece.org/housing/standards>.

b) A accueilli favorablement les activités menées par le Groupe consultatif à l'appui de l'exécution des programmes de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population.

f) Logements abordables, neutres en carbone et économes en énergie dans la région de la Commission économique pour l'Europe

Document(s) : « #Housing2030: Effective policies for affordable housing in the UNECE region » (ECE/HBP/204) ;
Plan de travail du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique pour 2024-2025 (ECE/ENERGY/2023/10).

71. Le Directeur de la Division de l'énergie durable a informé les représentants des activités menées par le Groupe d'experts de l'efficacité énergétique et l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments de la CEE.

72. Le responsable de la gestion des programmes du Secrétariat de l'Alliance mondiale pour les bâtiments et la construction (GlobalABC) a informé la Comité des activités de l'Alliance. L'Alliance élaborait des feuilles de route mondiales et régionales et des rapports de situation destinés au secteur du bâtiment et de la construction, et s'efforçait de mener des activités de sensibilisation, d'encourager l'action et de prêter assistance aux pouvoirs publics nationaux et locaux ainsi qu'au secteur privé. L'intervenant a souligné qu'il fallait redoubler d'efforts pour décarboner le secteur du bâtiment.

73. La Présidente-Directrice générale de la Green Building Alliance a présenté un compte rendu des activités de l'organisation, qui avait pour mission de rassembler des parties prenantes et d'exécuter des projets tels que le 2030 Districts Network, auquel participaient 23 districts en Amérique du Nord, afin de réduire les émissions de CO₂ dans le cadre bâti existant. L'alliance menait notamment des activités d'assistance technique, d'éducation, de formation et d'exécution de projets.

74. Le Comité :

a) A pris note des activités menées et des résultats obtenus par l'Équipe spéciale conjointe depuis sa quatre-vingt-troisième session et a décidé de continuer de participer aux travaux de l'Équipe spéciale pendant la période 2024-2025 ;

b) A approuvé le cahier des charges de l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments pour 2024-2025 et a décidé de proroger le mandat de celle-ci jusqu'en 2025 ;

c) A prié les États membres et les autres parties prenantes d'apporter un appui financier et un appui en nature aux activités de l'Équipe spéciale conjointe.

g) Administration des biens fonciers et aménagement du territoire

Document(s) : Projet de mandat du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers pour 2025-2030 (ECE/HBP/2023/5) ;
Projet de programme de travail du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers pour 2024-2025 (ECE/HBP/2023/6) ;
Ecosystems and security for future land administration arrangements (ECE/HBP/2023/Inf.3).

75. La Présidente du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers a donné au Comité des informations sur les activités menées depuis la quatre-vingt-troisième session de ce dernier, sur les résultats de la treizième session du Groupe de travail (Genève, 4 et 5 avril 2023)¹⁵ et sur ses activités à venir.

¹⁵ <https://unece.org/housing-and-land-management/events/wpla-13thsession>.

76. Un représentant de l'Université de Mainz et de la Fédération internationale des géomètres (FIG) a présenté au Comité les principales conclusions de la publication « Digital transformation and land administration – Sustainable practices from the UNECE region and beyond » (La transformation numérique et l'administration des biens fonciers – pratiques durables issues de la région de la CEE et d'au-delà), élaborée par la FAO et la FIG, et de la présentation réalisée par le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers au Forum du FIG (28 mai-1^{er} juin 2023) intitulée « Trends and Future Geospatial Information Ecosystem » (Tendances et évolution de l'écosystème d'information géospatiale).

77. La Présidente du Groupe de travail s'est exprimée au sujet de la planification des activités futures. Elle est revenue sur les débats tenus aux ateliers et à la treizième session du Groupe de travail, à l'issue desquels il avait été décidé que, à l'avenir, celui-ci devrait : se concentrer sur l'application pratique des lignes directrices internationales existantes plutôt que sur l'élaboration de nouvelles lignes directrices ; encourager la formation et le renforcement des capacités des professionnels dans le but de les aider à utiliser des technologies de l'information modernes et innovantes ; aider les organismes d'administration des biens fonciers à améliorer l'accès des non-spécialistes aux services ; encourager la réalisation d'une étude de l'impact socioéconomique des systèmes géospatiaux fondée sur le Cadre intégré de l'information géospatiale (IGIF).

78. Une représentante de l'Université technique nationale d'Athènes (Grèce) et membre du Bureau du Groupe de travail a informé le Comité des activités menées par le Groupe de travail aux fins de l'exécution du Plan d'action pour le redressement post-COVID dans les établissements informels de la région de la CEE, y compris le programme de formation en ligne et les webinaires.

79. Une représentante de la ville de Madrid (Espagne) et membre du Bureau du Groupe de travail a rendu compte des progrès accomplis dans l'organisation de l'atelier de la CEE sur la sécurité d'occupation des terres dans le contexte de la reconstruction après des catastrophes naturelles et anthropiques, qui devait se tenir à Madrid les 2 et 3 novembre 2023. Elle a expliqué que l'un des objectifs de l'atelier était d'échanger les données d'expérience et les bonnes pratiques des pays de la région de la CEE et d'ailleurs en la matière et qu'il porterait en particulier sur la sécurité d'occupation des terres et des logements, en particulier les aspects juridiques, géospatiaux et économiques de la question.

80. Le Chef de la section des terres, du logement et des refuges du Réseau mondial des instruments fonciers d'ONU-Habitat a informé le Comité des objectifs et des principales priorités du Réseau.

81. Le Comité :

a) A pris note avec satisfaction des activités du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers, y compris de l'organisation de sa treizième session ;

b) A accueilli favorablement le rapport thématique intitulé « Ecosystems and security for future land administration arrangements » (Les écosystèmes et la sécurité dans le cadre des futures modalités d'administration des biens fonciers), élaboré par le Groupe de travail ;

c) A approuvé la parution du rapport en tant que publication officielle, en anglais et en russe, sous forme numérique et imprimée ;

d) A approuvé la prorogation du mandat du Groupe de travail jusqu'en 2030 et a demandé que le texte du mandat soit transmis au Comité exécutif pour approbation définitive ;

e) A approuvé le programme de travail du Groupe de travail pour 2024-2025.

h) Monographies nationales sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire

Document(s) : Draft country profile on urban development, housing and land management of Albania (ECE/HBP/2023/Inf.4) ;
Assessment of the national housing policy of Montenegro (ECE/HBP/2023/Inf.5).

82. Le secrétariat a donné au Comité des informations sur les monographies nationales élaborées récemment et les nouvelles demandes de monographies.

83. Un représentant de l'Université de Cardiff et expert de la CEE a présenté les principales conclusions et orientations de la monographie sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire de l'Albanie. Les principales recommandations visaient à renforcer le rôle de la politique du logement au niveau national, notamment en augmentant la capacité de l'Agence nationale du logement et en consolidant les responsabilités fragmentées des différentes institutions, et à élaborer une stratégie nationale d'urbanisation et de régénération des villes pour rendre les établissements plus vivables en rénovant les bâtiments.

84. Un représentant de la municipalité d'Elbasan (Albanie), l'une des deux villes pilotes présentées dans le document, a souligné que la monographie était très utile pour consolider les données disponibles et faciliter une gestion municipale fondée sur des éléments concrets.

85. Un représentant du Ministère monténégrin du développement durable et du tourisme a donné au Comité des informations sur la préparation de la monographie nationale sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire du Monténégro. L'expert de la CEE a informé les représentants des conclusions d'une évaluation préliminaire de la politique du logement du Monténégro menée en 2022 et 2023, à la demande du Gouvernement, dans le cadre de l'élaboration de la monographie nationale.

86. Le Gouvernement ouzbek ayant demandé, en avril 2023, qu'une deuxième monographie soit établie, un représentant de l'Ouzbékistan a donné des informations au Comité sur les grandes priorités de l'élaboration de cette deuxième monographie. Un expert indépendant italien a donné son avis sur ce qui pourrait éventuellement figurer dans la monographie qu'élaborerait la CEE.

87. Le Président du Comité arménien du développement urbain a fait savoir que le pays avait demandé au Comité d'élaborer la deuxième monographie sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire de l'Arménie.

88. Le Comité :

a) S'est félicité de l'achèvement du projet de monographie sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire de l'Albanie ;

b) A approuvé la parution du document en tant que publication officielle en anglais, sous forme numérique et imprimée ;

c) A pris note des résultats de l'évaluation des politiques nationales du logement du Monténégro et de l'avancement de la monographie du pays ;

d) A pris note des demandes des Gouvernements ouzbek et arménien relatives à l'élaboration d'une monographie nationale.

IX. Point sur les activités de coopération technique

Document(s) : Activités du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire depuis sa quatre-vingt-troisième session (ECE/HBP/2023/2).

89. La Secrétaire du Comité a présenté le projet UN4UkrainianCities.

90. Une fois la présentation terminée, un représentant d'ONU-Habitat a informé le Comité des activités du Programme et de celles qu'il prévoyait de mener pour aider l'Ukraine à reconstruire ses villes et ses communautés. Il a souligné qu'ONU-Habitat collaborait étroitement avec les responsables du projet UN4UkrainianCities de la CEE.

91. La Vice-Ministre ukrainienne des communautés, des territoires et du développement des infrastructures a insisté sur les importants dommages causés par la guerre dans le secteur résidentiel, souligné l'importance des approches modernes du logement et de l'aménagement urbain et exprimé sa reconnaissance pour le soutien apporté par la communauté internationale. Elle a également parlé d'un groupe de travail ministériel chargé d'appuyer

l'actualisation des politiques du logement en s'efforçant de les aligner sur la Charte de Genève afin qu'elles répondent aux besoins des citoyens.

92. Un consultant principal de la CEE pour le logement a présenté des informations sur la réforme législative en faveur de logements abordables en Ukraine. Il a souligné qu'il était important de mener des consultations et des débats publics pour façonner la nouvelle politique du logement et précisé que l'objectif était que tous les citoyens aient la possibilité de trouver un logement abordable. Parmi les priorités, il a mentionné l'accès à des logements socialement abordables, la mobilisation de fonds, la création de mécanismes financiers, l'application des pratiques optimales européennes et l'harmonisation des règles.

93. Un membre du Conseil d'administration de l'Initiative Wohnungswirtschaft Osteuropa (Allemagne) a expliqué comment l'Initiative soutenait l'Ukraine. Il a souligné que le renouvellement du parc existant était une priorité étant donné que la moitié de la population ukrainienne vivait dans des unités multifamiliales inefficaces au plan énergétique. Il a ajouté que la coopération entre l'Allemagne et l'Ukraine passerait par des partenariats entre villes, une aide mutuelle entre les sociétés immobilières municipales et une coordination étroite entre experts dans le domaine des locations de logements municipaux.

94. Un professeur associé à l'Université De Montfort (Royaume-Uni) a informé le Comité des activités prévues en ce qui concerne le cadastre urbain en Ukraine. Il a souligné que le Gouvernement ukrainien avait adopté des outils en ligne pour les indemnités en matière de logement et que le Ministère cherchait à créer des liens entre les niveaux local et national grâce au cadastre urbain. Il a également souligné la complexité des droits de propriété et fait observer qu'il était fondamental de préserver les droits individuels. Les efforts de reconstruction à Kharkiv, Mykolaiv et Borodianka reposaient sur des plans et des projets d'investissement ainsi que des activités telles que des ateliers, des groupes d'experts d'appui, le partage des connaissances, des outils d'urbanisation, le renforcement des capacités du personnel local et le financement des déplacements dans le cadre de forums urbains.

95. La Fédération de Russie a exercé son droit de réponse pour manifester son désaccord avec une partie du contenu des présentations et a demandé que le Comité se concentre sur des sujets plus étroitement liés au développement urbain durable.

96. Les représentants des États-Unis d'Amérique et de l'Union européenne ont exprimé leur désaccord avec l'intervention de la Fédération de Russie et réitéré leur soutien à l'Ukraine.

97. Le Directeur général des relations internationales au sein de la Coordination générale de la mairie de la ville de Madrid (Espagne) a expliqué que la ville s'était officiellement engagée auprès de la CEE à participer à l'initiative UN4UkrainianCities dans le cadre d'un projet visant à renforcer les capacités des États membres de la CEE pour permettre un aménagement urbain intégré. Le projet faciliterait l'échange de connaissances sur le cadastre urbain et mettrait l'accent sur l'élaboration de directives et de règlements concrets sur le cadastre urbain. La ville de Madrid avait été considérée comme une référence en la matière.

98. Au moins trois ateliers seraient organisés dans le cadre du projet, et une boîte à outils en ligne sur les pratiques optimales serait constituée. Le cadastre jouait un rôle majeur dans la protection des droits de propriété et la prévention des conflits relatifs à la propriété foncière, et il aidait les villes à planifier efficacement les projets d'infrastructure.

99. Une consultante principale en économie urbaine de la CEE a souligné l'importance du projet UN4UkrainianCities, en particulier le plan directeur pour Kharkiv (Kharkiv Master Plan). Elle a expliqué que le projet reposait sur la consultation des citoyens, la mobilisation des compétences disponibles au plan local et la collaboration internationale, et consistait à élaborer des solutions précises pour cinq projets pilotes et des stratégies urbaines globales. Elle a ajouté que ces initiatives étaient un moyen de remédier à différents problèmes urbains, de promouvoir le développement durable et d'obtenir des fonds auprès d'institutions financières internationales et que, en plus de concourir au relèvement d'après-guerre, le projet facilitait le développement urbain à long terme des villes ukrainiennes.

100. Des architectes représentant la Norman Foster Foundation ont présenté un projet pour le plan directeur pour Kharkiv et les activités prévues dans le cadre de celui-ci.

101. Le Président du Conseil municipal de Mykolaiv a expliqué que plus de 45 % des infrastructures de la ville avaient été endommagées ou détruites en raison du conflit et a remercié la CEE et les partenaires concernés de leur soutien.

102. Le Représentant de la Fédération de Russie a présenté une motion d'ordre concernant les questions abordées pendant la réunion.

103. La gestionnaire de programme de One Works (Italie) a présenté le plan directeur pour Mykolaiv et les activités prévues dans le cadre du projet.

104. Le représentant de l'Allemagne a déclaré qu'il considérait l'initiative comme un projet utile pour la reconstruction des villes ukrainiennes et un modèle pour des initiatives similaires dans d'autres villes ukrainiennes.

105. Un consultant de la CEE a présenté un outil de suivi des investissements municipaux (Municipal Investment Tracker). Il a expliqué qu'il s'agissait d'un outil d'information géographique qui facilitait l'appariement des villes, des projets et des investisseurs, permettait au public de comprendre la conception des projets et l'allocation des ressources et facilitait les investissements internationaux dans le relèvement de l'Ukraine. Il a annoncé la création du site Web UN4ukrainiancities.org.

106. Le conseiller du maire de Borodianka (Ukraine) et l'architecte principal de PCA Architecture ont présenté l'initiative « Upgrade4Borodianka », qui comprenait cinq projets : un parc agrotechnologique, une zone résidentielle, un aéroport (avec terminal de fret), une « ville médicale » et un parc commémoratif. Ils étaient à la recherche de partenaires et de compétences spécialisées aux fins de sa mise en œuvre.

107. Le chargé de projet du sommet pour la reconstruction d'Irpin (Irpin Reconstruction Summit) a insisté sur l'importance des partenariats entre les villes. Il a expliqué que, si la ville s'appuyait actuellement sur le plan directeur existant, elle avait l'intention de créer un nouveau cadre pour sa reconstruction et souhaitait bénéficier des investissements et du soutien des États membres de la CEE.

108. Le Directeur général de SLK Capital a souligné que l'outil de suivi des investissements municipaux permettrait aux partenaires de connaître les éventuels risques financiers avant de verser des contributions et aux donateurs d'analyser les possibilités de partenariat.

109. Pour clôturer la séance consacrée au projet UN4UkrainianCities, la Directrice de la Division des forêts, de l'aménagement du territoire et du logement de la CEE a mis en lumière l'importance des approches centrées sur les villes, de la collaboration avec ces dernières et de l'établissement de plans directeurs qui tiennent compte de différents aspects de la vie en milieu urbain. Elle a fait observer que les plans pour Mykolaiv et Kharkiv étaient concrètement applicables et qu'il fallait absolument que les partenaires se coordonnent pour éviter les chevauchements d'activités. Elle a encouragé les investissements et le soutien financier en faveur du projet.

110. Le Comité :

a) A pris note des activités menées dans le cadre du projet UN4UkrainianCities et fourni des orientations sur la suite à y donner ;

b) A remercié le Ministère fédéral allemand du développement économique et de la coopération et l'Agence allemande de coopération internationale pour leur financement et leur appui au projet ;

c) A remercié la ville de Madrid pour son appui au projet ;

d) A invité les autres gouvernements et organisations intéressées à soutenir financièrement les activités menées par la CEE pour faciliter la planification urbaine et le relèvement dans les villes ukrainiennes.

X. Programmes de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2024 et recommandations relatives aux éléments clefs du programme de travail pour 2025

Document(s) : Activités du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire depuis sa quatre-vingt-troisième session (ECE/HBP/2023/2) ;
Projet de programme de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2024 (ECE/HBP/2023/7) ;
Prévisions de publications officielles et de supports promotionnels de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2025 (ECE/HBP/2023/8) ;
Outline of key components of the programme of work of the housing and land management component of Housing, Land Management and Population subprogramme for 2025 (ECE/HBP/2023/Inf.6).

111. Le secrétariat a présenté le programme de travail pour 2024, un aperçu des éléments clefs du programme et une proposition concernant les publications officielles et les supports promotionnels pour 2025.

112. Le représentant de l'Italie s'est félicité des programmes de travail de la CEE relatifs au logement et à l'aménagement du territoire. Il s'est aussi félicité de l'intégration de l'ODD 13, relatif à l'action climatique, dans le cadre de diverses mesures d'adaptation et d'atténuation prises en milieu urbain, notamment de l'Initiative pour des villes arborées.

113. Le Comité :

a) A pris note des informations sur les activités qui ont été réalisées dans le cadre de ses programmes de travail pour 2022 et pour 2023 ;

b) A adopté le projet de programme de travail pour 2024 et recommandé qu'il soit transmis au Comité exécutif pour approbation ;

c) A approuvé la liste détaillée des activités proposées aux fins de l'exécution du programme de travail 2024 de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population, telle que présentée dans le document ECE/HBP/2023/2 ;

d) A examiné les éléments clefs du programme de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2025 et présenté les recommandations concertées sur ces éléments, y compris les modifications proposées par le secrétariat ;

e) A approuvé la proposition relative aux publications officielles et aux supports promotionnels de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2025.

XI. Élection du Bureau

114. Le Comité a élu les membres de son bureau, y compris sa présidente et ses deux vice-présidents.

a) Les membres ci-après resteront en fonction jusqu'à la fin de la quatre-vingt-sixième session¹⁶ :

Stephanie FÜRER (Suisse) (Présidente) ;
Giampiero Bambagioni (Italie) (Vice-Président) ;
Veronika Rehakova (Slovaquie) (Vice-Présidente) ;
Jan Schneider (République tchèque) ;
Tiit Terik (Estonie) ;
Olzhas Sartayev (Kazakhstan) ;
Andrijana Andreeva (Macédoine du Nord) ;
Ihor Terekhov (Ukraine).

b) Les membres ci-après resteront en fonction jusqu'à la fin de la quatre-vingt-cinquième session¹⁷ :

Régis Farret (France) ;
Tassos Kriekoukis (Grèce).

115. Victoria Abbott, en tant que Présidente du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers, sera membre de droit du Bureau.

XII. Questions diverses

116. Le Président a rappelé aux représentants que le Comité avait besoin d'un appui financier pour mener à bien ses activités.

XIII. Adoption du rapport

117. Le Comité a examiné un projet de rapport établi par le secrétariat. Le rapport a été adopté.

118. Le Président a annoncé que la session suivante du Comité se tiendrait en principe du 2 au 4 octobre 2024.

119. Le secrétariat a exprimé sa profonde reconnaissance à la Présidente actuelle et aux autres membres sortants du Bureau du Comité ainsi qu'à Gulnara Roll, Secrétaire du Comité, pour leur contribution extraordinaire au programme de travail du Comité.

120. La Présidente a ensuite prononcé la clôture de la quatre-vingt-quatrième session.

¹⁶ Élus en 2023 pour une période de deux ans.

¹⁷ Élus en 2022 pour une période de deux ans.

Annexe

Troisième Forum des maires : résumé du Président

1. Le troisième Forum des maires de la Commission économique pour l'Europe s'est tenu les 2 et 3 octobre à Genève, sur le thème de la régénération des villes à l'horizon 2030. Il a réuni quelque 300 participants représentant des villes et des États membres de la région de la CEE et d'au-delà, les commissions régionales de l'ONU, des institutions spécialisées des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et les milieux universitaires. La Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève, la Secrétaire exécutive de la CEE et le champion du Forum, Lord Norman Foster, ont ouvert le Forum.

2. Sur les 60 représentants de villes présents, 41 responsables municipaux ont partagé leur expérience en matière de régénération et de résilience des villes et de solutions qui répondent aux besoins et aspirations des résidents, offrent une protection contre les catastrophes et permettent d'affronter les changements climatiques d'une manière qui facilite la bonne exécution du Programme 2030. Ces expériences précieuses ont été présentées à l'occasion de plusieurs tables rondes, réparties en quatre segments thématiques :

- Un premier segment interrégional, auquel ont participé des maires d'autres régions ;
- Un deuxième segment consacré aux projets de régénération urbaine ;
- Un troisième segment sur la régénération pour des villes durables et résilientes ;
- Un quatrième et dernier segment sur la réalisation des ODD à l'échelle locale et la régénération des villes.

3. Pendant les deux jours qu'a duré le Forum, les participants sont convenus que les villes étaient souvent plus ambitieuses que les pays dans leurs projets pour l'avenir, en particulier s'agissant de durabilité, de neutralité climatique et d'inclusivité. En outre, il a été mentionné à de nombreuses reprises que les autorités municipales étaient souvent les mieux placées pour réagir rapidement aux situations de crise et d'urgence, car elles pouvaient compter sur des liens sociaux plus solides et de riches connaissances locales pour mener des interventions ciblées. Tous les représentants ont dit souhaiter que les villes collaborent davantage entre elles, notamment pour s'échanger des pratiques optimales.

4. Les villes participantes étaient certes très diverses, mais elles avaient des difficultés en commun, notamment :

- Lutter contre les changements climatiques, qui augmentent la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les inondations, les épisodes de sécheresse et les vagues de chaleur ;
- Opérer une transition énergétique sans heurt et encourager la conception de bâtiments et de transports publics économes en énergie ;
- Redynamiser les quartiers défavorisés des villes ;
- Lutter contre la pollution ;
- Réduire les effets négatifs de la privatisation des terres ;
- Fournir des logements adéquats et abordables et rendre les établissements informels plus décents ;
- Se préparer aux chocs futurs – catastrophes, pandémies, migration massive, etc. ;
- Remédier au manque de ressources municipales.

5. Les représentants municipaux ont souligné que la résilience, qui faisait souvent partie intégrante de leurs plans ambitieux, dépassait les infrastructures physiques et concernait aussi la capacité des communautés de s'adapter, de se relever et de prospérer malgré les changements. En donnant la priorité au bien-être des résidents et à la protection de l'environnement, les maires reconnaissent que, pour être résilientes, les villes doivent non

seulement résister aux pressions externes, mais aussi cultiver le bien-être mental et physique de leurs habitants en favorisant une cohabitation harmonieuse entre les êtres humains et la nature.

6. De nombreuses solutions novatrices ont été présentées pendant le Forum, notamment des solutions fondées sur la nature (verdir l'espace public pour lutter contre les îlots de chaleur urbains ou créer des infrastructures qui absorbent l'excès d'eau afin d'éviter les inondations dans les centres urbains), la désignation de zones d'air propre et la réglementation stricte des prix des transports publics, des logements sociaux subventionnés localement et des politiques limitant la part du revenu pouvant être consacrée au loyer. D'autres solutions consistaient à créer des quartiers à énergie positive, faire appel à des technologies écoénergétiques intelligentes ou établir des assemblées municipales qui permettent aux résidents d'agir et de participer à différentes initiatives de la ville.

7. Les responsables municipaux ont noté l'importance des contributions des organisations internationales à leurs projets et rappelé que les partenariats étaient essentiels pour assurer une régénération et un développement durables des villes et pour mobiliser des ressources à cet effet.

8. À la fin du Forum, des recommandations sur la régénération des villes ont été approuvées par les maires et transmises au Comité afin qu'il les examine et les adopte à la session en cours.

9. La version officielle complète des recommandations que les maires ont adressées au Comité figure dans le document ECE/HBP/2023/1. On peut notamment citer les suivantes :

- Les maires invitent les États membres à approuver les Principes de régénération urbaine et à mettre au point une législation ainsi que des politiques relatives à la régénération urbaine afin d'appuyer les Principes. En particulier, les États sont invités à concrétiser la promesse de régénérer les zones, infrastructures ou installations en voie de détérioration dans les villes à l'aide d'outils financiers et juridiques adaptés, notamment des exonérations fiscales au niveau national et des montages financiers spécialement conçus ;
- Les maires invitent les États membres à soutenir la mise en place de partenariats entre villes afin de coopérer dans le déploiement de projets de régénération urbaine, en particulier d'aider les villes en proie à des crises majeures dans leurs efforts de régénération ;
- Les maires invitent les États membres à associer les villes aux travaux pertinents des organismes des Nations Unies et à faciliter leur participation à ces activités, afin de refonder le multilatéralisme et de le rendre plus inclusif.

10. Une fois les recommandations approuvées par les participants au Forum, l'Italie a demandé que l'on consacre un débat ou une plateforme aux questions d'égalité des sexes au prochain Forum des maires. Sa proposition a reçu un accueil favorable et est donc soumise au Comité pour examen.

11. Enfin, le Forum a élu son nouveau bureau, qui sera chargé des préparatifs de la quatrième édition. Il a été convenu par consensus que les maires des villes de Skopje, Braga et Glasgow deviendraient membres du Bureau et occuperaient les postes de président et vice-présidents, respectivement. Il a été décidé que le maire de Genève resterait membre de droit et observateur du Bureau et continuerait à fournir un soutien logistique en tant que maire de la ville hôte.
